

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Date de convocation : 25/03/2023

Date d'affichage : 25/03/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à vingt heures trente,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoir : 1 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 9 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON
Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE
Christine, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU
Nicole), Mme BEAUMARD Angélique, M. DELETANG Grégory

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2024-04-019

7.1. Finances - décisions budgétaires

Approbation du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 1 143 719,41 €
- Dépenses : 924 972,97 €
- EXCÉDENT : 218 746,44 €

Section Investissement :

- Recettes : 459 343,17 €
- Dépenses : 218 230,57 €
- EXCÉDENT : 241 112,60 €

Excédent global de clôture :

Excédent de fonctionnement	+	Excédent d'investissement	
218 746,44 €	+	241 112,60 €	= 459 859,04 €

Les résultats cumulés à reprendre au budget primitif 2023 sont donc les suivants :

Section Fonctionnement :

Excédent antérieur	+	Excédent de l'exercice 2023	
219 766,37 €	+	218 746,44 €	= 438 512,81 €

Section Investissement :

Déficit antérieur	+	Excédent de l'exercice 2023	
- 214 936,58 €	+	241 112,60 €	= 26 176,02 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE

Excédent de fonctionnement	+	Excédent d'investissement	
438 512,81 €	+	26 176,02 €	= 464 688,83 €

Après avoir entendu la présentation du compte administratif par Mme MUREAU Nicole,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme MUREAU Nicole pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

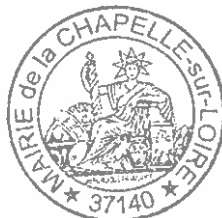
Publié le 04/04/2024

ID : 037-213700586-20240402-DCM_2024_04_019-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



L'adjoint délégué,
MUREAU Nicole